

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 09 JUIN 2021

Le neuf juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, s'est réuni en la Mairie à La Forêt-Fouesnant sous la présidence de Mme Dominique HAMON, Vice - Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme HAMON Dominique, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, Mme PERCHOC Laurence, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme OULC'HEN Madeleine, Mme GLEONEC Yvonne, M. PYATZOOK Daniel

AVAIT DONNE PROCURATION : M. GOYAT Daniel à Mme HAMON Dominique, Mme COSSEC Liliane à Mme BODIVIT Mylène

ABSENTS :

Mme Laurence PERCHOC a été élue secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MAI 2021

Le procès-verbal du conseil d'administration du 05 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

II) REPAS ET COLIS DES AINES

2.1) repas des aînés

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de nommer Mmes Francine STEPHAN et Mme Madeleine OULC'HEN, coordonnatrices de l'organisation du repas des aînés
- ✓ **Fixe** le prix du repas des aînés 2021 à 45 € par personne.
- ✓ **Fixe** la date du repas au 7 novembre 2021 au Nautile.
- ✓ **Décide** que les inscriptions pour le repas des aînés 2021 s'effectueront en mairie comme l'an passé lors de journées de permanence fixées préalablement (par téléphone ou présentiel)

Mmes STEPHAN et OULC'HEN prendront contact avec la secrétaire du CCAS, Mme GOURVÈS, pour demander des devis auprès des traiteurs.

2.2) colis des aînés

Pour les prévisions de commande de colis :

- pré commander pour le même nombre de personnes qu'en 2019 hors colis EPHAD
- pour les forestois hébergés en maison de retraite hors pays fouesnantais, il faudra prendre contact avec les maisons de retraites de Rosporden, Concarneau et Quimper.

- La commande de colis des aînés pour les personnes vivant au sein des EPHAD de Fouesnant et de Pleuven sera commune et effectuée par le CIAS de la CCPF.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Fixe** l'âge à 80 ans pour commander un colis.
- ✓ **Décide** de nommer Mmes Mylène BODIVIT, Liliane COSSEC, Yvonne GLEONEC, coordonnatrices de la gestion des colis des aînés
- ✓ **Fixe** le prix des colis 2021 pour une personne à 25 € et pour un couple à 35 €.
- ✓ **Choisit** le prestataire Esprit Gourmet :
 - le colis livre pour une personne : 24,80 € TTC
 - le colis livre pour deux personnes : 32,70 € TTC
- ✓ **Choisit** la pharmacie de La Forêt-Fouesnant :
 - le colis de produits Bien-Être pour les Forestois domiciliés en EPADH hors CCPF notamment Rosporden, Concarneau et Quimper.
- ✓ **Décide** que Les Forestois commanderont leur colis en mairie comme l'an passé lors de journées de permanence fixées préalablement (par téléphone ou présentiel)

III) ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

3.1. – Dossier N°1

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une personne sollicitant une aide financière de 140 € pour le paiement de la facture des ordures ménagères 2021 s'élevant à 140 €.

Cette personne vit seule avec comme revenu s'élevant à 713,87 € et se répartissant comme suit : le revenu de solidarité active (RSA : 497,01 €) et l'aide au logement (APL : 216,86 €).

Les charges fixes pour ce foyer s'élèvent à 567,81 €.

Le reste à vivre pour cette personne s'élève à 146,06 €.

Elle bénéficie de l'aide alimentaire à la banque alimentaire de la commune de La Forêt-Fouesnant depuis plusieurs mois.

Par le passé, cette personne a bénéficié à plusieurs reprises l'aide du CCAS de la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité,

- ✓ **ACCORDE** une aide de 70 € pour le paiement de la facture des ordures ménagères.

3.1. – Dossier N°2

Mme La Vice-Présidente présente à l'assemblée le dossier d'une personne sollicitant une aide financière partielle pour le paiement de la facture des ordures ménagères 2021 s'élevant à 192,80 €.

Cette personne vit seule avec comme revenu s'élevant à 1129,86 € et se répartissant comme suit : l'allocation adulte handicapé (AAH : 748 €), une rente accident de travail de 155 € et l'aide au logement (APL : 226,86 €).

Les charges fixes pour ce foyer s'élèvent à 675,02 €.

Le reste à vivre pour cette personne s'élève à 457,84 € avec un découvert bancaire de 800 €.

C'est la première fois que cette personne sollicite l'aide du CCAS de la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCORDE** une aide de 100 € pour le paiement de la facture des ordures ménagères.

IV) DEMANDE TARDIVE DE SUBVENTION

L'association des 3 résidences Ker Radeneg, Ty Creac'h et Ti Glazig sollicite une subvention de 50 € par résident. A l'heure actuelle, 5 Forestois résident dans ces résidences donc la somme à verser est de 250 €. Après consultation de la ligne budgétaire concernant les subventions, 160 € restent disponibles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCORDE** une subvention de 150 € pour l'association des 3 résidences Ker Radeneg, Ty Creac'h et Ti Glazig.

V) DIVERSES INFORMATIONS ET QUESTIONS

5.1) Difficultés de paiement factures EDF

Mme la Vice-Présidente indique que depuis le dernier conseil d'administration du mois de mai 2021, 2 nouvelles personnes ont contracté des dettes auprès du fournisseur d'électricité EDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 h 35.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON